

INSTRUCTIONS DE COURSE VOILE LEGERE 2017 - 2020

**La WARP Longue Distance
10 et 11 OCTOBRE 2020
Windsurf d'Armor Raid Côtes de Penthièvre
Centre Nautique d'Erquy
Grade 5A**



COVID 19: Toutes les mesures de protections sanitaires seront mises en place en fonction des directives gouvernementales en vigueur définies par le ministère des sports, la FFVoile et la municipalité au moment de l'évènement.

Préambule (Rappel des formalités d'inscription).

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B Windsurfs et l'annexe F Kiteboards,

- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra,
- 1.4. Le règlement de l'épreuve joint à la fiche d'inscription.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au PC course sous le barnum.

2.2. Pour les windsurfs et les kiteboards, conformément à la règle 90.2(c) mentionnée dans l'annexe B en B7.90, des instructions verbales peuvent être données sur l'eau et à terre.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le PC course sous le barnum.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant: 1 ou plusieurs courses

5.2. Le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu :

Le samedi : à 12H30,

Le dimanche : 10H00.

5.3. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est :

Pour les windsurfs : GUNSAILS rouge et blanc

Pour les windfoils : Pavillon Rose « 42 » Noir

Pour les Kiteboards : Pavillon Orange « K » Noir

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course sera annoncé et affiché lors du briefing.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront annoncés lors du briefing puis affichés, en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9. MARQUES

9.1. Les marques de parcours sont les suivantes : grosses bouées coniques orange.

9.2. Les marques de départ sont les suivantes : bouée frite jaune.

9.3. Les marques d'arrivée sont les suivantes : bouée frite verte.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles seront affichés.

11. LE DEPART

11.1. La ligne de départ sera matérialisée par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange et le côté parcours de la bouée frite jaune, au vent du comité pour les foils et sous le vent du comité pour les windsurfs. (Voir annexe « lignes de départ »)

11.2. La procédure de départ :

Le pavillon ORANGE sera envoyé sur le bateau comité au moins 5 minutes avant la procédure de départ.

La règle est sous pavillon noir non envoyé.

Afin d'attirer l'attention des concurrent, plusieurs signaux sonores seront émis.

H - 3 minutes : envoi du pavillon de série + un signal sonore

H - 2 minutes : envoi du pavillon ROUGE + un signal sonore

H - 1 minute : affalé du ROUGE et envoi du JAUNE + un signal sonore

H - 30 secondes : affalé du JAUNE + un long signal sonore

TOP DEPART : envoi du VERT + un long signal sonore

4 minutes après le départ : affalé du VERT et du pavillon de série.

11.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. L'ARRIVEE

12.1. La ligne d'arrivée sera matérialisée entre le mât du bateau comité arborant le pavillon orange et le bleu et le côté parcours de la bouée frite verte.

13. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

14.1. Temps cible : 20 minutes.

Si aucun bateau n'a passé la première marque au bout de 15 minutes, la course pourra être annulée.

14.2. Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC Course sous le barnum.

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévue.

15.2. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

15.3. Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au PC Course sous le barnum.

15.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

15.5. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation

par un bateau Ceci modifie la règle 60.1(a) :

-Départ : bateaux en attente,

-Règles de sécurité,

-Publicité,

-Bateaux accompagnateurs,

-Evacuation des détritrus.

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

15.6. Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

a/ dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille,

b/ pas plus de 15 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

15.7. Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 15 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

16. CLASSEMENT

16.1. Le système de point à minima de l'annexe A des RCV s'applique.

16.2. Une seule course doit être validée pour constituer une série.

Le classement se fera sur l'ensemble des courses des 2 jours.

16.3 Courses retirées

- Quand moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses,

- Quand 4 à 6 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise,

- Quand 7 à 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

17. REGLES DE SECURITE

17.1. La confirmation de l'inscription, fait office d'émargement « départ » le samedi. Le dimanche un émargement « départ » sera mis en place au PC Course sous le barnum.

17.2. Le samedi un émargement « retour » sera mis en place au PC course.

Le dimanche à l'arrivée les concurrents devront signer la feuille d'émargement « retour » au PC Course.

17.3. Un concurrent qui ne prend pas le départ ou qui abandonne une course doit le signaler au comité de course ou à un bateau de surveillance aussitôt que possible et dans tous les cas au PC course à terre et noté sur la feuille d'émargement « retour » du jour.

17.4. Un concurrent qui abandonne ou quitte la zone de course entre deux courses doit se signaler au comité course, via l'arrivée ou les semi-rigides de sécurité.

17.5. Les équipements individuels de flottabilité seront portés conformément à la RCV 40.

Le port de la combinaison est obligatoire pour tous.

Pour les concurrents mineurs, le gilet de sauvetage est obligatoire.

Pour les windfoils et les kiteboards, le port du gilet de sauvetage et du casque est obligatoire.

17.6. Equipement supplémentaire :

Les concurrents devront avoir sur eux un bout de remorquage d'une longueur de 5 mètres et capable de supporter le remorquage du flotteur.

17.7. Pour une infraction à une règle de sécurité le jury pourra, après instruction, appliquer une pénalité allant de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

17.8. COVID 19

Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Un bateau/une planche sur lequel une suspicion de Covid-19 est pressentie sur l'un ou plusieurs membres de son équipage devra abandonner la course immédiatement. A défaut, le jury pourra mettre en œuvre toute procédure dans son domaine de compétence.

Si un bateau/une planche est suspect au Covid-19, le coureur doit abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

18. EVACUATION DES DETRITUS

Les concurrents ne doivent pas jeter leurs détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

19. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

Arbitres désignés:

Président du Comité de Course: Frédéric COIFFARD

Comité course adjoint : Sébastien BRESSON

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Un bateau du comité se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69.

ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

Annoncé lors du Briefing puis affiché.

ANNEXE « ZONE DE COURSE »

La zone de navigation, affichée au tableau officiel.

ANNEXE « LIGNE DE DEPART »

